

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Vous savez que ce n'est pas vrai.

M. Nielsen: Quant à ma responsabilité à l'égard du code de conduite, j'ai répondu longuement à ces questions la semaine dernière et je continuerai à assumer cette responsabilité.

M. Nunziata: Il lui incombe de respecter les directives.

* * *

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail, qui est aussi chargé du Logement. En février 1985, le ministre avait déjà fait des promesses aux pourvoyeurs de logements sociaux, de coopératives, de logements ruraux, de logements pour les autochtones et de logements rénovés, promesses qui étaient essentielles à la fourniture de ces logements cette année-là. Pourquoi le ministre a-t-il déjà perdu quatre mois de planification et de construction cette année et n'a-t-il encore autorisé le financement d'aucun des programmes qu'il a promis à la Chambre en décembre dernier?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Monsieur le Président, la réponse est évidente. Compte tenu des modifications apportées à la livraison et au partage des coûts qui sont entrées en vigueur en 1986, des accords d'exécution doivent être négociés avec les sociétés provinciales chargées du logement. Je crois qu'il y en a déjà sept de conclus jusqu'à maintenant. Au moins un a été signé en tant qu'accord d'exécution et nous espérons que les autres accords d'exécution avec nos partenaires provinciaux seront signés très bientôt.

LA PROLONGATION DES PROGRAMMES DE 1985—LE FINANCEMENT PROVISOIRE

M. Dan Heap (Spadina): Le ministre aurait pu invoquer un précédent et soit prolonger les programmes de 1985, soit fournir un financement provisoire pour les projets qui étaient prêts à être réalisés. A-t-il vraiment l'intention de retarder la construction de tous ces logements jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour les construire cette année?

L'hon. Bill McKnight (ministre du Travail): Absolument pas, monsieur le Président.

* * *

LE TERRORISME

LES SANCTIONS PRÉVUES POUR LES AUTEURS D'ACTES DE TERRORISME

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Compte tenu des nombreuses inquiétudes formulées récemment au sujet du terrorisme, le ministre de la Justice pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à accroître les sanctions prévues pour les personnes qui se rendent coupables de terrorisme? En particulier, est-il disposé à envisager d'appliquer la peine de mort pour des actes de terrorisme commis au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'entendre les instances des députés. La question de la peine capitale sera débattue en temps opportun, lorsque la Chambre en sera saisie. Nous favorisons tous l'application de mesures efficaces visant à empêcher ou à faire cesser les attentats terroristes au Canada. En ce qui concerne la peine de mort, toutefois, il va falloir attendre le débat sur la peine capitale.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ÉVALUATION DES FONCTIONNAIRES—LES QUOTAS D'EXÉCUTION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Au cours d'une interview qu'elle a accordée récemment au *Kitchener-Waterloo Record*, la ministre a déclaré que son ministère ne se servait pas de quotas d'exécution comme critères d'évaluation des hauts fonctionnaires de l'Immigration. Toutefois, je dispose de deux documents internes du ministère, datés des 13 mars et 9 avril, qui montrent clairement que les hauts fonctionnaires sont évalués selon le nombre de candidatures rejetées.

Étant donné que ces documents confirment le recours à des quotas d'exécution, la ministre va-t-elle enfin admettre qu'ils existent bel et bien dans son ministère? Quelles mesures va-t-elle immédiatement prendre pour supprimer des méthodes aussi répugnantes?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député aurait-il l'obligeance de citer des cas concrets et précis de ce qu'il avance? La ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même avons récusé des allégations répétées en ce sens. Nous avons fait savoir que des indicateurs numériques n'étaient utilisés que pour faire état du nombre de cas et de leur règlement. Cela a déjà été dit dans le passé et je le répète aujourd'hui.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SPÉCIALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, que vous appeliez cela des «indicateurs numériques» ou des «statistiques», ce sont des quotas, et les notes de service viennent du sous-ministre de l'Immigration lui-même et du directeur de l'Immigration pour la région de l'Ontario. Plutôt que de nier l'existence de ces quotas, la ministre ne va-t-elle pas charger une commission spéciale d'enquête d'examiner cette affaire, afin que les agents ne soient pas systématiquement encouragés à intimider les candidats et à les renvoyer illégalement?

L'hon. Walter McLean (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député est libre d'interpréter les choses comme il veut. Toutefois, il est important pour le gouvernement de savoir combien il y a d'immigrants reçus, de déportations, de réfugiés et de simples touristes. Ces statistiques servent au processus de planification et d'organisation. Le député a cependant le droit de croire ce qu'il veut.